

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-03-20-01

Date de la séance : 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Auteur = Julien ROUSSILLON – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Contre : 0 Pour : 19 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GUETAT Suzanne, membre du Conseil Municipal la plus âgée.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : NOVO Daniel qui donne procuration à BLACHE Tanguy
CLERC Edith qui donne procuration à MILARD Valérie

ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Suzanne GUETAT, membre du Conseil Municipal la plus âgée a pris la présidence de l'assemblée. L'appel nominal étant effectué et la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil est invité à procéder à l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, M. ROUSSILLON Julien se porte candidat aux fonctions de Maire. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu : M. ROUSSILLON Julien : 19 voix

M. ROUSSILLON Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET


Mairie d'Artas
38440 (Isère)

